



-----F°1  
Référence : *DP AOUT 2013*  
Date : *Jeudi 22 AOUT 2013*

**COMPTE RENDU de REUNION**  
**Jeudi 22 août 2013**

**DELEGUES du PERSONNEL**

**ORDRE DU JOUR :**

**C.G.T. :**                      99 questions soit 66% des questions  
**149 questions**

Questions DP C.G.T

**QUESTIONS D'ORDRE GENERAL**  
**" CGT "**

**Question générale N°1 - C.G.T :**

**Quelles sont les raisons objectives pour lesquelles la direction refuse aux salariés d'effectuer la journée de solidarité sur un RN tombant sur une fête légale ?**

Réponse : Comme indiqué dans la note en vigueur :

**2 – Organisation de la journée de solidarité.**

L'organisation de la journée de solidarité est déterminée dans chaque service en fonction des contraintes d'exploitation et d'activité.

**Question générale N°2 - C.G.T :**

**Dans les dépôts et services, nous demandons la mise en place d'un recueil en libre-accès pour l'ensemble des salariés de l'ensemble des notes de services en vigueur dans l'entreprise.**

Réponse :

Un travail est en cours pour trouver le meilleur mode de communication et d'information pour le personnel

**Question générale N°3 - C.G.T :**

**Quelles sont les raisons objectives de la direction pour refuser l'augmentation du contingent d'heures de récupération sur le compteur HEC ?**

Réponse :

La principale raison sont les difficultés induites par un accroissement des compteurs de récupération sur la gestion des absences et donc de l'effectif au sein de l'entreprise.

**Question générale N°4 - C.G.T :**

▪ **Quelle est le nombre et le pourcentage de salarié qui ont fait le choix de faire payer toutes les heures de compensation lors du travail les samedis, dimanches et jours fériés ?**

Réponse :

2 713 salariés soit 62%

**Question générale N°5 - C.G.T :**

**Sur l'année 2012, quelle est le nombre d'heures HEC prises ?**

Réponse :

166 671 heures

**Question générale N°6 - C.G.T :**

**Sur l'année 2012, quelle est le nombre d'heures CAM payé ?**

Réponse :

392 743 heures

**Question générale N°7 - C.G.T :**

**Quelles sont les règles de pose et de validation des heures HEC ?**

Réponse :

Il convient que le salarié en fasse la demande auprès de sa hiérarchie et que cette dernière valide en fonction des nécessités et besoins du service. Sachant qu'une priorité sera donnée à la pose des CA en fonction du compteur de chaque salarié.

**Question générale N°11 - C.G.T :**

**A-t-il eu l'embauche d'un magasinier depuis le début de l'année ? Si oui, quand ? Quel type de contrat ? Quel coefficient ?**

Réponse :

3 magasiniers sont en poste en CDI depuis juin/juillet 2013

Questions DP C.G.T.

**Question générale N°14 - C.G.T :**

**Est-ce que les délégués du personnel sont astreint à la confidentialité concernant les réponses apportées par la Direction aux questions des salariés posées lors de la réunions mensuelle obligatoire ?**

Réponse :

Les délégués du personnel ne peuvent porter à la connaissance des salariés que des informations se rapportant strictement à leur mission à savoir par exemple les comptes rendus des réunions mensuelles, les questions et les réponses apportées par l'employeur chaque mois etc...

Ces informations sont à destination exclusives des salariés de l'entreprise et ne doivent pas être de nature à troubler le bon ordre et le bon fonctionnement de l'entreprise. Elles ne peuvent à ce titre servir en dehors de l'entreprise. Elles doivent se limiter à une pure information dans les domaines relevant de la compétence des Délégués du personnel.

**Question générale N°19 - C.G.T :**

**Combien de fois l'entreprise a t'elle demandé à la sécurité sociale de contrôler le motif de l'arrêt de travail pour maladie et accident de travail concernant les agents de vente et d'information ?**

Réponse :

C'est la Sécurité sociale qui décide de procéder à un contrôle auprès du salarié malade ou accidenté, si elle l'estime nécessaire.

L'employeur a quant à lui la faculté de faire des réserves sur l'arrêt de travail d'un salarié. Il peut en revanche procéder à une contre visite administrative ou médicale au domicile du salarié accidenté ou malade par le médecin de son choix.

**Question générale N°20 - C.G.T :**

**Combien de fois l'entreprise a t'elle demandé à la sécurité sociale de contrôler le motif de l'arrêt de travail pour maladie et accident de travail concernant les animateurs des agences commerciales ?**

Réponse :

Cf réponse à la question précédente

**Question générale N°21 - C.G.T :**

**Combien de fois l'entreprise a t'elle demandé à la sécurité sociale de contrôler le motif de l'arrêt de travail pour maladie et accident de travail concernant le personnel de conduite ?**

Réponse : Cf réponse à la question précédente

**Question générale N°22 - C.G.T :**

**Combien de fois l'entreprise a t'elle demandé à la sécurité sociale de contrôler le motif de l'arrêt de travail pour maladie et accident de travail concernant les agents de maîtrise de l'exploitation ?**

Questions  
DP  
C.G.T.

Réponse :  
Cf réponse à la question précédente

**Question générale N°23 - C.G.T :**

**Combien de fois l'entreprise a-t-elle demandé à la sécurité sociale de contrôler le motif de l'arrêt de travail pour maladie et accident de travail concernant les TCI ?**

Réponse :  
■ Cf réponse à la question précédente

**Question générale N°31 - C.G.T :**

**Combien d'embauches ont-elles été faites depuis le 1er janvier 2013 et sous quel type de contrat (CDD, CDI, temps plein/partiel, ...) ?**

■ Réponse : Depuis le 1er janvier 2013 :

- 17 CDD dont 6 à temps plein
- 63 CDI dont 56 à temps plein

**Question N°7 - C.G.T UTO :**

**Que se passe-t-il si sur une journée montée de 10h de conduite, un conducteur rentre en retard et sera au-delà de 10h de conduite? En cas d'accident corporel par exemple, qui endossera la responsabilité?**

Réponse :  
La responsabilité est jugée au cas par cas en fonction des éléments relatifs à l'accident.

**Question N°10 - C.G.T UTO :**

**Pourriez-vous nous dire combien de jours de repos dispose un conducteur ?**

- a) dans la semaine?
- b) dans le mois ?
- c) dans le cycle?

Réponse :  
2 jours de repos en moyenne par semaine sur chaque cycle et donc tout au long de l'année.  
Concernant la semaine, le cadre réglementaire fixe à 6, le nombre de jours consécutifs travaillés maximal. Dans le cycle 24 jours.

**Question N°11 - C.G.T UTO :**

**Combien y a-t-il eu de démissions depuis le 01/01/2013?**

Réponse :  
28 au total entreprise

Questions DP C.G.T

**Question N°12 - C.G.T UTO :**

**Combien y a-t-il eu de licenciements depuis le 01/01/2013?**

Réponse :

61 au total dans l'entreprise.

**Question N°13 - C.G.T UTO :**

**Combien y a-t-il eu de ruptures conventionnelles de contrats depuis 01/01/2013 ?**

■ Réponse :

2 au total de l'entreprise.

**UGICT-CGT question 1,**

**Mi-temps thérapeutique quand un salarié est à mi-temps et que celui-ci travaille un jour sur deux,**

- a) **Comment son nouveau roulement doit-il être construit ?**
- b) **Pourquoi requalifier les RN ?**
- c) **Comment s'effectue les positionnements de RN ?**
- d) **Le lundi est une journée travaillante, le mardi en MT le mercredi est en RN quelle sera la journée du jeudi ?**
- e) **Le lundi est une journée travaillante, le mardi un RN, quelle sera la journée du mercredi ?**

Réponse :

- a) Le roulement doit satisfaire aux exigences réglementaires et être en cohérence avec les besoins du service et les préconisations du médecin.
- b) Pour la traçabilité de la maladie à mi-temps.
- c) Un repos hebdomadaire au bout de 6 jours maxi de travail + un autre repos accolé ou non dans la semaine en adéquation avec les besoins du service.
- d) Cela dépend du roulement et donc du service qui est positionné le jeudi.
- e) Cela dépend du roulement et donc du service qui est positionné le mercredi.

**UGICT-CGT question 11,**

- a) **Avez-vous des réponses verbales à ce qui suit et qui n'a pas pu être traité au mois de Juillet 2013 ?**
- b) **Quelles sont-elles ?**

- a) **quelles ont été les compensations pour la fête de la musique 2010 ?**
- b) **quelles ont été les compensations pour la fête de la musique 2011 ?**
- c) **quelles ont été les compensations pour la fête de la musique 2012 ?**
- d) **quelles ont été les compensations pour la fête de la musique 2013 ?**
- e) **quelles ont été les compensations pour les fêtes des lumières 2010 ?**
- f) **quelles ont été les compensations pour les fêtes des lumières 2011 ?**
- g) **quelles ont été les compensations pour les fêtes des lumières 2012 ?**
- h) **quelles seront les compensations pour les fêtes des lumières 2013 ?**
- i) **quelles ont été les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2010 ?**
- j) **quelles ont été les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2011 ?**
- k) **quelles ont été les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2012 ?**
- l) **quelles seront les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2013 ?**

Questions DP C.G.T

Réponse : Voir notes de service en annexe pour les questions a) à k) Pour les questions h) et l) les notes n'ont pas encore été présentées au CE ni publiées

**UGICT-CGT question 12,**

**Suite à la réponse concernant le terme invitation «La langue française a la richesse de son contexte et chacun a la liberté de sa compréhension ».**

**a) Nous vous demandons d'utiliser un autre terme afin d'éviter de mettre en porte à faux le personnel TCL.**

**b) En cas de refus à la réponse a), nous vous demandons que le personnel ne puisse pas être mis en porte à faux suite à sa liberté de compréhension.**

Réponse :

a) non

b) il appartient à tout un chacun d'assumer sa liberté de compréhension dans le cadre des libertés fondamentales et individuelles et d'éviter ainsi de se mettre dans l'embarras

**UGICT-CGT question 23,**

**Promotion 2013,**

**a) Combien il y a d'IRP à KEOLIS-lyon ?**

**b) Combien d'IRPs ont eu une évolution de leur coefficient en 2013 ?**

Réponse :

a) Au total 89 personnes ont des mandats IRP (CE/DP/CHSCT/CD)

b) 5 personnes ont eu une évolution de leur coefficient en 2013

**UGICT-CGT question 24,**

**Quel est le nombre d'heures de RTT que l'on peut obtenir au maximum lors d'un cycle?**

Réponse :

4 jours de RTT pour les salariés travaillant avec une VJM de 7,5h (soit 28 heures)

**UGICT-CGT question 25,**

**Peut-on cumuler les heures de RTT sur plusieurs cycles pour tout le personnel concerné?**

Réponse :

Non en l'absence d'accord d'entreprise. Le temps non pris a été travaillé et rentre dans les compteurs de temps TCO et TTE pour paiement en fin de cycle.

Questions DP C.G.T.

**Réponses aux questions des DP du mois de juillet**

**Question générale N°1 - C.G.T du mois de juillet :**

**Nous exigeons demandons la moyenne de temps de travail sur les groupes Bus, pour les groupes Tram et groupes Métro du dernier cycle de 12 semaines de 2013 ?**

*Réponse : La réponse sera apportée lors de la réunion DP du mois d'août.*

Réponse :

Cycle de 12 semaines du lundi 25 mars au dimanche 16 juin 2013 - Lignes régulières (hors groupes-dépôts)

- Surface : 7h03'51"
- Tramway : 7h07'20"
- Métro + funiculaires : 7h00'23"

Ces moyennes n'intègrent pas les journées décalées : il s'agit d'une moyenne d'habillages et non de roulements

**Question générale N°2 - C.G.T du mois de juillet :**

**Nous exigeons demandons la moyenne d'amplitude de travail pour les groupes Bus, pour les groupes Tram et groupes Métro du dernier cycle de 12 semaines de 2013?**

*Réponse : La réponse sera apportée lors de la réunion DP du mois d'août.*

Réponse :

Cycle de 12 semaines du lundi 25 mars au dimanche 16 juin 2013 - Lignes régulières (hors groupes-dépôts)

- Surface : 7h43'56"
- Tramway : 7h15'27"
- Métro + funiculaires : 7h00'23"

**Question générale N°3 - C.G.T du mois de juillet :**

**Nous exigeons demandons le nombre de personne du personnel de conduite Bus inférieur à 420H, égal à 420H et supérieur à 427H et compris entre 420H et 427H du dernier cycle de 12 semaines de 2013 ?**

*Réponse : La réponse sera apportée lors de la réunion DP du mois d'août.*

Réponse :

	<420	420	420-427	+427
UTA	294	6	18	42
UTC	118		4	18
UTG	19		2	4
UTN	163	2	16	45
UTO	110	3	8	41
UTP	231	4	11	49
UTPE	121	1	5	27
UTS	306	6	29	62
UTV	302	5	22	55
<b>Bus</b>	<b>1664</b>	<b>27</b>	<b>115</b>	<b>343</b>

Questions DP C.G.T



UTT	151	5	25	20
UTTLL	65	1	5	2
<b>Tram</b>	<b>216</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>22</b>
UTMA	101	2	7	4
UTMC	15		2	1
UTMF	17			
<b>Metro</b>	<b>133</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>5</b>

**Question générale N°4 - C.G.T du mois de juillet :**

**Nous exigeons demandons le nombre de personne du personnel de conduite Métro inférieur à 420H, égal à 420H et supérieur à 427H et compris entre 420H et 427H du dernier cycle de 12 semaines de 2013?**

*Réponse : La réponse sera apportée lors de la réunion DP du mois d'août.*

Réponse :

Voir question précédente

**Question générale N°5 - C.G.T du mois de juillet :**

**Nous exigeons demandons le nombre de personne du personnel de conduite Tram inférieur à 420H, égal à 420H et supérieur à 427H et compris entre 420H et 427H du dernier cycle de 12 semaines de 2013?**

*Réponse : La réponse sera apportée lors de la réunion DP du mois d'août.*

Réponse :

Voir question précédente

**Question générale N°6 - C.G.T du mois de juillet :**

**Nous exigeons demandons sur l'ensemble des groupes Bus le nombre d'heure annexe de travail hors temps de conduites du dernier cycle de 12 semaines de 2013? (Pause, acheminement, etc....)**

*Réponse : La réponse sera apportée lors de la réunion DP du mois d'août.*

Réponse :

- Nombre d'heures : 33 008h05'
- 

**Question générale N°7 - C.G.T du mois de juillet :**

**Nous exigeons demandons sur l'ensemble des groupes Métro le nombre d'heure annexe de travail hors temps de conduites du dernier cycle de 12 semaines de 2013? (Pause, acheminement, etc....)**

*Réponse : La réponse sera apportée lors de la réunion DP du mois d'août.*

Réponse :

- Nombre d'heures : 10 075h56'

Questions  
DP  
C.G.T.

**Question générale N°8 - C.G.T du mois de juillet :**

**Nous exigeons demandons sur l'ensemble des groupes Tram le nombre d'heure annexe de travail hors temps de conduites du dernier cycle de 12 semaines de 2013? (Pause, acheminement, etc....)**

*Réponse : La réponse sera apportée lors de la réunion DP du mois d'août.*

Réponse :

- - Nombre d'heures : 9 337h43'

**UGICT-CGT question 20 du mois de juillet**

**Compensations :**

- a) quelles ont été les compensations pour la fête de la musique 2010 ?
- b) quelles ont été les compensations pour la fête de la musique 2011 ?
- c) quelles ont été les compensations pour la fête de la musique 2012 ?
- d) quelles ont été les compensations pour la fête de la musique 2013 ?
- e) quelles ont été les compensations pour les fêtes des lumières 2010 ?
- f) quelles ont été les compensations pour les fêtes des lumières 2011 ?
- g) quelles ont été les compensations pour les fêtes des lumières 2012 ?
- h) quelles seront les compensations pour les fêtes des lumières 2013 ?
- i) quelles ont été les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2010 ?
- j) quelles ont été les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2011 ?
- k) quelles ont été les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2012 ?
- l) quelles seront les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2013 ?

*Réponse : La réponse sera apportée lors de la réunion DP du mois d'août.*

Réponse :

Voir notes de service en annexe pour les questions a) à k) Pour les questions h) et l) les notes n'ont pas encore été présentées au CE ni publiée

	<b>Demandées</b>	<b>Acceptées</b>	<b>Refusées</b>
UTA	148	86	62
UTC	116	108	8
UTG	16	15	1
UTN	119	97	22
UTO	98	92	6
UTP	180	98	82
UTPE	121	104	17
UTS	271	247	24
<b>Surface</b>	<b>1069</b>	<b>847</b>	<b>222</b>
UTV	214	159	55
UTT	196	187	9
UTTL	14	14	
UTMA	133	132	1
UTMC	5	4	1
UTMF	25	24	1
<b>Mode lourd</b>	<b>587</b>	<b>520</b>	<b>67</b>

Questions DP C G T

**Question générale N°8 - C.G.T :**

■ **Existe-t-il un suivi de la connaissance des lignes par le personnel de conduite ? Si oui sous quelle forme ?**

Réponse :

Le suivi des connaissances des lignes par les conducteurs est fait dans GIRA tout comme les capacités détenues par les conducteurs sur le matériel (bus ou trolley).

**Question générale N°9 - C.G.T :**

**Lors d'un PRT ou PRM, comment le PC Bus fait-il pour savoir quelle bus réquisitionné ?**

Réponse :

Les PR Tramway ou Métro sont prévus, validés par le Sytral et sont à disposition des régulateurs. Ils précisent les lignes sur lesquelles doivent être prélevés les bus si aucun bus de réserve n'est disponible.

**Question générale N°10 - C.G.T :**

**Lors d'un PRT ou PRM, comment le PC Bus s'assure-t-il que le conducteur ait reçu la formation reconnaissance de l'itinéraire ?**

Réponse :

Lorsque le PC Bus est obligé de réquisitionner des bus en ligne, le régulateur demande systématiquement au conducteur, son niveau de connaissance de l'itinéraire concerné. Dans le cas où la connaissance de l'itinéraire en question n'est pas suffisante, le PC Bus temporise la réquisition en prenant un autre véhicule et ce afin de déstabiliser le moins possible les conducteurs engagés.

**Question générale N°12 - C.G.T :**

**Lors de la réquisition d'un ou de plusieurs véhicules sur une ligne pour la mise en place d'un PRT ou d'un PRM, nous demandons que l'ensemble de la ligne soit informé par un message sur le pupitre-radio de la ou des voitures manquantes. Ceci afin d'informer les usagers de la cause de leur attente plus longue aux arrêts et éviter des conflits.**

Réponse :

Aujourd'hui, la procédure d'information décrite ci-dessus est déjà mise en place au PC Bus. En effet, lors du déclenchement d'un PR, l'Opérateur Information Client présent au PC Bus, diffuse, à une fréquence inférieure à 10' des messages en « sono voyageurs » les informant de la situation

dégradée sur tel ou tel mode lourd. En complément, une information écrite, est également diffusée sur l'ensemble des bornes dynamique du réseau surface, ainsi que sur tous les écrans défilant à l'intérieur des bus en exploitation à ce moment-là.

**Question générale N°13 - C.G.T :**

**Nous demandons que l'ensemble des temps passés pour récupérer notre uniforme et prendre nos mesures, conformément aux injonctions de la Direction par voie d'affichage soient considérées comme du temps de travail effectif.**

- Réponse :  
Ce n'est pas prévu.

**Question générale N°15 - C.G.T :**

- ~~Nous exigeons~~ **Nous demandons que les vestiaires du dépôt d'UTS soient remis aux normes légales avec des locaux distincts pour les femmes et les hommes ?**

Réponse :

- Les demandes d'investissements ont été faites.

**Question générale N°16 - C.G.T :**

**Nous demandons pour la énième fois, la mise à jours des panneaux d'informations des lignes : numéros des lignes, chef de groupe, horaires, roulements, effectifs etc....**

Réponse :

Cette demande a été prise en compte.

**Question générale N°37 - C.G.T :**

**Dans le cadre d'un service public efficace, nous demandons que l'ensemble des salariés soit informé individuellement par écrit des évolutions de l'offre de transports (restructurations, suppression ou créations de lignes, modifications d'horaires....) avant sa mise en œuvre.**

Réponse :

C'est la vocation de l'ensemble des outils d'informations mis à disposition des salariés de l'entreprise.

**Question générale N°45 - C.G.T :**

**Sur combien d'arrêt de travail pour maladie ou accident de travail l'entreprise a-t-elle émise des réserves pour le personnel de conduite ?**

Réponse :

Une lettre de réserve peut être faite au cas par cas suite à une déclaration d'accident du travail.

43 pour le Bus

4 pour les Modes Lourds

**Question générale N°46 - C.G.T :**

**Sur combien d'arrêt de travail pour maladie ou accident de travail l'entreprise a-t-elle émise des réserves pour les agents de maîtrise de l'exploitation ?**

Réponse :

Une lettre de réserve peut être faite au cas par cas suite à une déclaration d'accident du travail.

1 pour le Bus

Aucun pour les Modes Lourds

Questions DP C G T

**Question générale N°47 - C.G.T :**

**Sur combien d'arrêt de travail pour maladie ou accident de travail l'entreprise a-t-elle émise des réserves pour les TCI ?**

Réponse :

Une lettre de réserve peut être faite au cas par cas suite à une déclaration d'accident du travail.  
1 pour les TCI.

**Question N°1 - C.G.T UTO :**

- **Nous demandons à avoir l'affichage des roulements des postulants et du groupe de nuit.**

Réponse :

- Cela sera fait

**Question N°2 - C.G.T UTO :**

**Quel est le délai de prévenance pour changer un conducteur de service?**

a) **Si l'on change son service sans prévenir le conducteur et que celui-ci se présente à son service théorique et que son supérieur lui demande de faire le service qui a été modifié. Est-il obligé de le faire?**

Exemple: sa journée commence à 7h au lieu de 5h et finira plus tard....

b) **S'il ne le fait pas, est-il en faute?**

c) **L'entreprise lui paye ses 2h et finit son service à l'heure qu'il devait le finir?**

d) **L'entreprise s'excuse auprès du conducteur pour la gêne occasionnée?**

e) **Le conducteur s'excuse auprès de sa hiérarchie de ne pas être connecté 24/24 sur Keonoo?**

f) **Autre précisez**

Réponse : f)

Le délai de prévenance est un délai raisonnable. Les changements sont faits sur la borne et consultables à domicile sur Kenoo. En cas de changement très tardif (veille au soir pour lendemain matin par exemple), les ordos préviennent les Conducteurs par téléphone.

Si le CR n'a exceptionnellement pas été averti du changement intervenu à la dernière minute, il ne peut être renvoyé chez lui et il sera rémunéré pour les 2H citées dans l'exemple (de 5H à 7h ). Il pourra en revanche lui être demandé de faire des heures en plus de celles prévues dans son service initial si nécessaire.

**Question N°3 C.G.T UTO :**

**Pourriez-vous donner comme consignes aux agents de maîtrise que si un conducteur fait grève, sa "prime bus" ne sautera pas systématiquement.**

Réponse :

Non. La note présentant les différents critères à atteindre pour obtenir la prime est affichée dans les unités.

Questions DP C.G.T

**Question N°4 - C.G.T UTO :**

**Agents polyvalents: Peuvent-ils faire des RT dans leur UT d'attache alors qu'ils font du contrôle?**

Réponse :

C'est possible mais ce n'est pas souhaité.

**Question N°5 - C.G.T UTO**

■ **Nous demandons à avoir les photos des intérim et des nouveaux arrivants affichées au dépôt dans un classeur?**

■ Réponse :

L'idée est bonne et à retenir si tous les salariés se plient à l'exercice mais pas sous la forme d'un classeur.

**Question N°6 - C.G.T UTO**

**Plans de remplacement PRM-PRT non disponibles en UT. Comment doit se passer le PRM ou PRT s'il y en a un?**

Réponse :

Chaque unité dispose des plans de remplacement pour lesquels elle est concernée.

Le PC BUS a les voitures qu'elle doit réquisitionnée et il vérifie que le conducteur connaît l'itinéraire

.

**Question N°14 - C.G.T UTO :**

**Des conducteurs se voient sanctionner de constats et d'avertissements suite à l'utilisation du téléphone au volant. Nous vous demandons si un conducteur qui est au radio téléphone avec le PC Bus est passible de sanctions vis-à-vis d'un supérieur?**

Réponse :

On demande que l'utilisation du radio téléphone doit se faire à l'arrêt. Au-delà de la sanction, c'est la responsabilité du conducteur qui est engagée.

**Question N°15 - C.G.T UTO :**

**Nous vous demandons également si c'est un agent de maîtrise qui contacte un conducteur (pour faire du supplément) sur son téléphone portable en conduisant est passible de sanctions?**

Réponse :

Le conducteur ne téléphone pas en conduisant quelle que soit la circonstance. On rappelle que l'oreillette n'est pas tolérée.

**Question N°16 - C.G.T UTO :**

**Nous vous demandons de faire passer les consignes aux personnes concernées pour l'utilisation du téléphone et du radio téléphone à savoir conformément à l'article R412 6.1 du code de la route de ne plus contacter les conducteurs lorsqu'ils conduisent ! Eventuellement les contacter que lorsqu'ils sont au terminus.**

Réponse :

Questions DP C.G.T

L'agent de maitrise a demandé aux conducteurs qui avaient besoin de tickets d'essayer de voir avec leurs collègues pour se réapprovisionner en attendant que le DAE soit de nouveau en fonction.

**QUESTIONS DEPARTEMENT CONTROLE INTERVENTION**

**UGICT-CGT question 2**

**Chefs de bord DCI,**

- a) Quelle est la définition de fonction de chef de bord niveau 1 ?**
- b) Quelle est la définition de fonction de chef de bord niveau 2 ?**

Réponse :

- a) b) Projet de définition d'emploi joint au CR



**UGICT-CGT question 3,**

**Chefs de groupe DCI concernant les dates de congés,**

- a) Sont-ils soumis aux mêmes impératifs que l'ensemble du personnel du DCI ?**
- b) Sont-ils plusieurs par secteur ?**
- c) Pourquoi sont-ils plusieurs ?**
- d) Combien sont-ils par secteurs ?**
- e) Ceci va-t-il changer ?**

Réponse :

- a) oui
- b) oui
- c) afin de couvrir au mieux l'amplitude temporelle
- d) 2 sur NORD 2 sur SUD et 2 METRO, 1 au GAT
- e) non

**UGICT-CGT question 4,**

**Ex RT DCI nord/sud, à quelle date sa nouvelle affectation sera-t-elle à jour ?**

Réponse :

On va regarder pour la mise à jour des annuaires.

**UGICT-CGT question 5,**

**Affectation de téléphone portable aux chefs de bord,**

- a) Est-il toujours prévu cette affectation ?**
- b) À quelle date celle-ci va-t-elle commencer ?**
- c) À quelle date celle-ci va-t-elle finir ?**

Réponse :

L'étude toujours en cours. Le test du DCI Nord n'a pas été concluant.

**UGICT-CGT question 6,**

**Que comptez-vous faire urgemment et concrètement pour pouvoir accorder des journées aux chefs de bord, merci de nous indiquer le détail ?**

Réponse :

Le recrutement de Chefs de bord et de FF qui vient de se terminer permettra d'améliorer l'acceptation des journées posées. Au 9 septembre l'effectif sera calé.

**UGICT-CGT question 7,**

**Chef de bord suite aux sanctions disciplinaires et à la mobilité identifiée à ce jour,**

- a) A quelle date le déficit des différents secteurs sera-t-il comblé ?**
- b) Quel est en détail le nombre de FF, CDB1, CDB2 par secteurs ?**
- c) Quel est en détail le nombre de mobilité identifié par secteurs ?**
- d) A quelle date de nouveaux CDB2 seront-ils nommés afin de conserver l'équilibre passé ?**

Questions DP C.G.T

Réponse :

- a) le 9 septembre, début du nouveau cycle..
- b) au DCI NORD : 5 FF , 11 CDB n1 , 7 CDB n 2  
au DCI SUD : 5 FF , 10 CDB n1 , 8 CDB n 2  
au DCI METRO : 5 FF , 8 CDB n1 , 8 CDB n 2  
au DCI GAT : 3 FF , 3 CDB n1 , 5 CDB n 2
- c) des mobilités et des nominations ont eu lieu cet été ce qui amènent le compte ci-joint des CDB n1 et n2 au 9 septembre 2013
- d) il n'y en a pas de prévu en 2013

**UGICT-CGT question 8,**

**Travail en tenue civile,**

- a) **Nous vous demandons la note de service définissant le travail hors tenue identifiable TCL pour les agents du DCI.**
- b) **Est-il prévu également de doter le personnel du DCI de voitures banalisées ?**
- c) **pourquoi ?**
- d) **Le CHSCT a-t-il été consulté ?**

Réponse :

- a) ci-joint au CR : la Charte du contrôle en civil
- b) non
- c) C'est inutile
- d) oui

**UGICT-CGT question 9,**

**Suite à UGICT-CGT question 4 Vivier :**

- a) *Quelle est la durée maximum du vivier pour le personnel en attente pour un poste d'agent de maîtrise ?*
  - b) *Quelle est la durée maximum du vivier pour le personnel en attente d'un poste de chef de bord ?*
- Réponses :**
- a) *La durée de mise en vivier est de 1 an*
  - b) *Il n'y a pas de vivier car dans ce cadre, les TCI exercent ponctuellement des missions de CDB en tant que Faisant Fonction. Les FF sont nommés CDB dès lors qu'un besoin est identifié.*

- a) **Qu'est-ce qu'un vivier ?**
- b) **A quelle date débute-il ?**

Réponse :

- a) recrutement anticipé afin de pourvoir au futur besoin
- b) à la fin du processus de recrutement

**UGICT-CGT question 10,**

**Assermentation.**

- a) **Quel est le délai actuel pour obtenir une assermentation à partir de la date de la demande ?**

Questions DP C.G.T

- b) Quelle est l'évolution de ce délai ?
- c) Quelle est en est la cause ?

Réponse :

- a) 4 mois en moyenne
- b) peu d'évolution
- c) dépend des services de l'état après la formation dans nos locaux

**UGICT-CGT question 13,**

**DCI,**

- a) En complément des 29 mesures disciplinaires déjà réalisées, confirmez-vous l'absence de nouvelles mesures disciplinaires à venir pour l'activité de 2012, merci de préciser la validité de cette réponse ?
- b) A défaut, à quelle date serez-vous en mesure de confirmer l'abandon définitif de sanctions futures et ce pour l'activité 2012 ?

Réponse :

- a) comme nous avons déjà répondu, nous n'avons pas d'éléments nouveaux à apporter à ce sujet
- b) nous ne pouvons préjuger de l'avenir

**UGICT-CGT question 14,**

**Suite à la question Accès réfectoire par le personnel du DCI GAT,**

- a) Nous demandons la clé du réfectoire d'Alsace pour l'ensemble du personnel DCI GAT.  
b) Nous demandons d'accéder à ce local par la porte atelier et non pas par l'accès salles de formation (lieu où est stocké du matériel de toutes sortes).

**Réponses :**

- a) La demande a été faite en Mars 2013. Nous relançons dès aujourd'hui.
- b) Nous prenons note de votre demande

**Qu'en est-il ?**

Réponse :

L'accès au réfectoire est réglé depuis plusieurs mois en concertation avec les services concernés

**UGICT-CGT question 15,**

**Suite à UGICT-CGT question 18, merci de relire ce qui suit et d'apporter des réponses, nous nous passerons également de vos commentaires.**

**UGICT-CGT question 3 DCI, concernant les 29 dernières mesures disciplinaires,**

- a) Combien sont liées aux passages de carte de service ?
- b) Combien sont liées aux passages de carte de client ?
- c) Combien sont liées aux passages de carte client et cartes de service ?
- d) Combien sont liées à d'autres raisons que les réponses a), b) et c) ?
- e) Combien sont liées à des passages de tickets ?

Questions DP CGT.

- f) Combien sont liées à de faux PV ?**
- g) Combien sont liées des encaissements personnels ?**
- h) Combien de demandes de licenciement ont été réalisées par l'entreprise auprès de l'inspection de travail ?**
- i) Combien ont été acceptées ?**
- j) Combien ont été refusées ?**
- k) Quels sont les motifs des acceptations ?**
- l) Quels sont les motifs des refus ?**

**Réponse : Nous ne ferons aucun commentaire au sujet des dossiers disciplinaires individuels**

**Réponse : Nous maintenons notre réponse**

- a) Quelle est la définition de commentaire ?**
- b) Quelle est la définition de réponse ?**
- c) Une réponse est-elle un commentaire ?**
- d) Un commentaire est-il une réponse ?**
- e) Avez-vous répondu à la question en répondant que vous ne ferez aucun commentaire ?**
- f) Nous réitérons notre question.**

- A1) Combien sont liées aux passages de carte de service ?**
- B2) Combien sont liées aux passages de carte de client ?**
- C3) Combien sont liées aux passages de carte client et cartes de service ?**
- D4) Combien sont liées à d'autres raisons que les réponses a), b) et c) ?**
- E5) Combien sont liées à des passages de tickets ?**
- F6) Combien sont liées à de faux PV ?**
- G7) Combien sont liées des encaissements personnels ?**
- H8) Combien de demandes de licenciement ont été réalisées par l'entreprise auprès de l'inspection de travail ?**
- I9) Combien ont été acceptées**
- ? J10) Combien ont été refusées ?**
- K11) Quels sont les motifs des acceptations ?**
- L12) Quels sont les motifs des refus ?**

Réponse :

a) Éclaircissements, observations et remarques sur un livre, sur un texte, pour en faciliter l'intelligence. Le commentaire (du latin *commentariūm*) implique une réponse ou une interaction avec les présents. Fig. et fam., "Cela se passe de commentaires," se dit d'une Chose qui est très claire, qui n'a pas besoin d'être expliquée.

Synonymes de commentaire : annotation, note, explication, exégèse, observation, critique, remarque

b) Solution, explication, éclaircissement apporté à une question, à un point obscur. Synonymes de réponse : réplique, riposte, objection.

c) oui

d) oui

e) Oui

f) Les mêmes questions amènent la même réponse : nous ne ferons aucun commentaire au sujet des dossiers disciplinaires individuels

**QUESTIONS DIRECTION MODES LOURDS**

**Question N°2 - C.G.T UTM :**

**Quand vous changez les horaires (ce qui arrive fort souvent) des lignes A/B, nous vous demandons dès l'affichage de la note que cela soit effectif en même temps sur la borne pour éviter tout quiproquos.**

Réponse :

Demande prise en compte désormais par le Responsable Ordo

**Question N°4 - C.G.T UTM :**

**Quand le nettoyage des cabines MPL-75 sera-t-il effectué correctement? celles-ci sont toujours aussi sales.**

Réponse :

Le nettoyage est effectué très régulièrement et les agents ne doivent pas hésiter à signaler à la sortie les problèmes de nettoyage défectueux de manière à ce que nous puissions intervenir auprès des prestataires.

Ce sujet a été traité en commission nettoyage du CHSCT avec le Service Achats pour renforcer le cahier des charges sur ce point à l'occasion de l'appel d'offre en cours.

**Question N°5 - C.G.T UTM :**

**Le dimanche matin, il n'y a aucun passage pour nettoyer l'inspection Métro à la Soie ( prise de service, locaux de vie et sanitaires) alors que cela est prévu dans le contrat de nettoyage.. Comment comptez-vous remédier à cette situation?**

Réponse :

La prestation de nettoyage du local conducteur à l'inspection est bien prévue tous les dimanches.

Ce problème n'avait jamais été remonté ainsi que nous l'a confirmé le responsable nettoyage qui vient donc de le signaler au Responsable de l'entreprise de nettoyage. Le prestataire a décidé de changer l'agent et de procéder dès dimanche 25 août à un nettoyage complet, tout en redoublant de vigilance à l'avenir

**Question N°6 - C.G.T UTM :**

**Pourquoi le recyclage est-il fait par un chef de groupe au lieu d'un régulateur?**

- a) **Le but est-il de mettre un pan "disciplinaire" dans le recyclage?**
- b) **Les chefs de groupe ont suivies quelles formations pédagogiques et autres pour le recyclage?**
- c) **Est-il plus compétent que les régulateurs ?**
- d) **Est-ce une mesure pour éloigner encore plus les régulateurs des CTM ?**

Questions DP C.G.T.

Réponse :

Les recyclages ne sont pas obligatoirement faits par les seuls régulateurs mais par des Agents de maîtrise volontaires. Il y a actuellement 3 Régulateurs, 2 AL, et 1 Chef de groupe

- a) non
- b) Tous les Formateurs relais ont suivi une formation de Formateur
- c) Les Formateurs relais ont tous un niveau de compétence suffisant pour assurer les recyclages
- d) Non, il y a toujours 3 Régulateurs en formateur relais

**Question N°7 - C.G.T UTM :**

**Les conducteurs de tramway ont une prime pour l'inauguration de la ligne T4, ce qui est normale, nous demandons la même chose pour les conducteurs Métro lors de l'inauguration du prolongement à Oullins.**

Réponse :

- Cette question ne relève pas de la compétence des DP

**Question N°8 - C.G.T UTM :**

**Quand les nouveaux horaires, en vue de la marche à blanc seront-ils affichés ?**

Réponse :

Le graphichage est en cours ainsi que les validations par le SYTRAL. Les horaires devraient être affichables début de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre.

**Question N°9 - C.G.T UTM :**

**A quelle date commence la marche à blanc pour le prolongement à Oullins ?**

Réponse :

Le 14 octobre 2013

**Question N°10 - C.G.T UTM :**

**Lorsque les ordonnancements (exécution et maîtrise) sont absents le vendredi après-midi, auprès de qui peut-on trouver le cahier des changements de services pour le lundi suivant ?**

Réponse :

L'intérim ordonnancement est assuré actuellement par Hervé TALBOT. En règle générale, les chefs de groupe peuvent gérer en l'absence de l'ordonnancement les changements de service à court terme.

**Question N°11 - C.G.T UTM :**

**Le nettoyage des éléments du Métro aux ateliers est infects, les détritrus ne sont pas ramassés mais jetés par les portes directement sur les voies ! Nous exigeons que ces déchets soient enlevés et que cette pratique cesse !**

Réponse :

Problème signalé au Coordinateur du suivi du nettoyage aux ateliers métro, l'intervention est programmée en semaine 35

Questions DP C.G.T.

UGICT-CGT question 16,  
Suite à UGICT-CGT question 14 UTM Présence agent de sécurité côté SNCF :

- a) *Quel est le dispositif prévu pour Juillet/Août 2013 ?*
- b) *Quelle est leur mission ?*
- c) *Quel est leur périmètre d'intervention, pour quelles raisons*

**Réponses :**

- a) *Aucun dispositif n'est prévu.*
- b) *Présence au niveau de la zone de péage SNCF de la station pour sécuriser la clientèle – faire respecter la réglementation – prévenir la repasse de titres de transport – prévenir l'occupation illicite au niveau de cet accès de la station*
- c) *Le rappel des règles, Station Part-Dieu (accès SNCF)*

- a) *qu'en est-il aujourd'hui ?*
- b) *quelles sont ces règles ?*

Réponse :

- a) Du lundi au vendredi : de 15h à 19h  
Le samedi : de 12h à 18h  
Le dimanche : de 18h à 22h  
(Sauf 15 août : pas de prestation)
- b) Veiller à la sécurisation des lieux, inciter à la validation, éviter la mendicité ...

UGICT-CGT question 17,  
Suite à UGICT-CGT question 6 UTM

*Als, à quelle date les roulements pour le cycle commençant le 09 Septembre 2013 seront-ils à jour ?*

**Réponse :** *Ils sont à jour et dans Giramat depuis fin juin.*

**A quelle date ces roulements ne comporteront plus d'erreurs ?**

Réponse :

S'ils comportent des erreurs, merci de les faire remonter à l'Ordo

UGICT-CGT question 18,  
Suite à UGICT-CGT question 50

*Par manque d'effectif, certains régulateurs du PCC métro ne peuvent pas prendre leur RTT pendant le cycle.*

- a) *Confirmez-vous ?*
- b) *Nous demandons la possibilité de mettre ces heures de RTT sur le compteur HEC.*
- c) *Le compteur HEC étant de 42h maxi, nous demandons donc le passage à 100 heures*

**Réponse :**

- a) Il n'y a pas de manque d'effectif au PCC 21 régulateurs sur ABC 20 sur D.**
- b) Non si les RTT n'ont pas été pris, ils sont payés en fin de cycle.**

**UGICT-CGT question 44**

**PCC métro, quel le nombre d'heures de RTT payés pour 2012 ?**

**Réponse : Les RTT non pris sont travaillées et peuvent déclencher le paiement d'heures excédentaires ou supplémentaires.**

**Il n'est pas possible d'identifier l'origine des heures payées en fin de cycle et donc nous ne pouvons vous indiquer le nombre d'heures de RTT payées en fin de cycle.**

**UGICT-CGT question 7**

**RTT PCC métro durant les derniers cycles de 2012**

**Combien d'heures de RTT ont-elles été acquises ?**

**Combien d'heures de RTT ont-elles été prises ?**

**Combien d'heures de régularisation ont été compensées**

**Réponse : Nous ne pouvons fournir que les droits pris (7 512 heures pour PCC Métro en 2012). Les droits acquis non pris pouvant être payés en fin de cycle, il n'est plus possible de retrouver les droits acquis a posteriori.**

- a) Comment pouvez-vous nous répondre sérieusement que le fait de se faire payer des RTT n'est pas lié à un manque d'effectif suite aux réponses précédentes ?**
- b) Pour quelles raisons des journées de RTT complètes sont-elles payées au PCC métro ?**
- c) L'absentéisme est-il la cause du paiement de ces heures ?**
- d) Quelles en sont les autres ? e) Qui décide du paiement ou non des heures de RTT ?**

**Réponses :**

- a) le paiement des RTT est exceptionnel et répond en général à un impératif de continuité de service**
- b) comme indiqué ci-dessus, la règle n'est pas de payer des journées de RTT. Ce paiement ne peut relever que d'un cas très particulier**
- c) Non, sauf cas isolé ponctuel**
- d) Aucun, ce n'est pas la règle**
- e) La hiérarchie dans les limites évoquées ci-dessus**

**Pourriez-vous transmettre cette réponse aux personnes concernées afin de mettre en application celle-ci ?**

**Réponse :**

Ces réponses sont connues par la hiérarchie qui gère les services.

Le principe est que les Agents prennent effectivement leurs RTT. Le paiement des RTT qui n'auraient pu être pris, n'intervient donc qu'à titre très exceptionnel.

**UGICT-CGT question 19,**

**Suite à UGICT-CGT question 13 suite à UGICT-CGT question 73,**

Questions DP CGT



**Suite à la mise en place la synergie Tram réalisée par les agents de ligne Métro un chiffrage devait être réalisé afin de connaître les économies réalisées par rapport à la baisse du nombre de SI par exemple.**

**a) Qu'en est-il aujourd'hui ?**

**b) Allez-vous intéresser et de quelles manières les Als réalisant cette synergie ?**

**Réponse :**

**a) Le nombre de Situations Inacceptables détectées sur les stations tramway est relativement faible : Un état comparatif précis sera réalisé entre 2012 et 2011.**

**b- comme déjà indiqué à plusieurs reprises, la synergie fera partie des éléments d'appréciation dans le cadre de l'attribution des primes annuelles individuelles  
De quelles manières la synergie a-t-elle été appréciée sur le secteur Part-Dieu ?**

**Réponse : À l'instar des autres secteurs, la synergie est un des critères d'appréciation dans l'octroi de prime annuelle.**

**a) Pourquoi un traitement différent pour le secteur Part-Dieu ?**

**b) Pourquoi est-il le seul site n'ayant bénéficié d'aucun point ni prime ?**

**Réponse :**

**a) il n'y a pas de traitement différent sur Part Dieu, l'attribution de primes/points est proposée par le RDS et validée par la hiérarchie en fonction de l'analyse globale de l'activité de l'année écoulée et pas seulement sur la synergie.**

**b) Comme déjà répondu à plusieurs reprises en réunion DP, l'attribution des points/primes ne se fait pas par site mais bien de manière individualisée.**

**UGICT-CGT question 20,**

**Suite à UGICT-CGT question 16 Arrêt volontaire d'un escalier mécanique.**

**a) un salarié encoure-t-il des sanctions pour avoir arrêté un escalier mécanique sans pénalité ?**

**b) un salarié encoure-t-il des sanctions pour avoir arrêté un escalier mécanique avec des pénalités ?**

**Réponses :**

**a) Non, si les raisons de l'arrêt sont justifiées, qu'il prévient le PCC et fait l'affichage nécessaire**

**b) Non, si comme indiqué ci-dessus, les raisons de l'arrêt sont justifiées, qu'il prévient le PCC et fait l'affichage nécessaire. Dans ce cas, il y a contestation de la pénalité qui est supprimée**

**a) un salarié encoure-t-il des sanctions pour avoir arrêté un escalier mécanique sans pénalité si les conditions de votre réponse ne sont pas remplies ?**

**b) un salarié encoure-t-il des sanctions pour avoir arrêté un escalier mécanique avec des pénalités si les conditions de votre réponse ne sont pas remplies ?**



**Question générale N°17 - C.G.T :**

**Panne à répétition du DAE, qu'elles sont les solutions apportés en cas de panne définitif de l'appareil ?**

Réponse :

Les appareils sont constitués de sous-ensembles. A ce jour, malgré l'obsolescence de certaines pièces, UMEQ a toujours réussi à dépanner les DAE.

**Question générale N°18 - C.G.T :**

**DAE, des soucis avec cette appareil a UTS, impossibilité de prendre des titres de transports car l'appareil refuse toute les monnaies ou avec les nouveaux billets de 5 Euro, Nous demandons une solution pérennes jusqu'à remplacement des anciens appareils.**

Réponse :

L'appareil d'UTS a été remis en état le mercredi 14 août 2013 (remplacement du lecteur carte et lecteur billet).

Aucun appareil DAE ne prend les nouveaux billets de 5 Euros. Cette prise en compte se fera lors de l'installation de nouveaux appareils.

**Question N°8 - C.G.T UTO :**

**L'Etat du matériel roulant devient préoccupant. Allons-nous recevoir des bus un peu moins délabrés pour le prolongement du métro?**

Réponse :

Les mouvements de bus liés à la RRS Métro B ne sont pas finalisés.

**Question N°9 - C.G.T UTO :**

**Pourrions-nous avoir une climatisation dans la salle de repos conducteur?**

Réponse :

Une demande d'investissements doit être portée par la hiérarchie exploitation. Cela n'est pas prévu pour 2014.

**Question N°1 - C.G.T UTM :**

**De plus en plus de rames MPL-75 sont irrégulières sur les accélérations et décélérations ceci provoquant des à-coups qui mettent mal à l'aise le CTM et irritent les usagers. Nous demandons une intervention de la maintenance sur les rames défectueuses.**

Réponse :

Au cours des derniers mois, plusieurs rames ont été arrêtées pour des problèmes au niveau des ponts (problème à l'origine des à-coups mentionnés). Les réparations ont été effectuées.

Par ailleurs pour cibler l'origine de ces défaillances, une rame a été instrumentée et des marches d'essais ont été réalisées courant juillet. Les résultats de ces essais sont en cours d'analyse.

**Question N°3 - C.G.T UTM :**

**Quand les sièges sur les rames MPL-75, seront-ils changés pour répondre à la prévention des lombalgies, TMS et au confort de conduite ?**

Réponse :

Il n'est pas prévu de changer les sièges MPL-75. La possibilité de PA contribue grandement au confort de conduite et réduit par conséquent les risques de lombalgie et TMS.

**Question générale N°24 - C.G.T :**

**Depuis le nouveau canal de vente VAD, combien de procédures ont-elles été mises en places dans les agences commerciales et le BAC ?**

Réponse :

Une pour les agences

Pas de procédure « officielle » actuellement au BAC.

Il y en a une en cours de validation sur la vente des lecteurs

Il existe en revanche 2 modes opératoires sur l'utilisation du logiciel de La Poste « PrépaSécuré » et sur celui de l'envoi de jeton à « Paragon »

**Question générale N°25 - C.G.T :**

**Depuis le nouveau canal de vente VAD, combien de formation ont-elles été faite pour les agents des agences commerciales et du BAC, hormis celles qui ont eu lieu en 2012 avec un outil informatique qui ne fonctionnait pas et la VAD pas au point ?**

Réponse :

Les formations ayant eu lieu en 2012 s'appuyaient sur un module « théorique » pertinent et proche de la réalité, c'est l'illustration pratique qui était plus difficile car en période de démarrage du site.

Sur 2013, les formatrices relais sont intervenus sur site dans plusieurs agences (au global environ 6 j) au cours du 1er trimestre pour compléter la formation auprès des agents.

**Question générale N°26 - C.G.T :**

**Combien de procédures concernant la vente de titre dans les agences commerciales ont-elles été éditées depuis le 1er janvier 2013 ?**

Réponse :

4

**Question générale N°27 - C.G.T :**

**Combien de procédures NOUVELLES concernant la vente de titre dans les agences commerciales ont-elles été éditées et pour quels titres depuis le 1er janvier 2013 ?**

Réponse :

4

Questions DP C.G.T.

**Question générale N°28 - C.G.T :**

**Depuis le 1er janvier les procédures ont-elles été mises à jour suite à des modifications d'attribution d'un titre de transport ?**

Réponse :  
Oui : 31 sur 31

**Question générale N°29 - C.G.T :**

**Comment ont été présentés aux salariés les procédures nouvelles ou mises à jour aux agents d'information et de vente ?**

Réponse :  
■ Les procédures nouvelles sont commentées aux agents par les animateurs, les procédures mise à jour ne sont pas forcément « re-détaillées ».

**Question générale N°30 - C.G.T :**

**Les procédures nouvelles ou mises à jour ont-elles été présentées et commentées par les animateurs auprès des agents d'information et de vente ? Si oui, les animateurs ont-ils fait remonter les remarques des agents ? Si oui, suite à ces remarques des modifications ont-elles été portées aux procédures ?**

Réponse :  
Le mode opératoire a été quelque peu différent : un groupe de travail a été créé composé d'une personne chargée de « remettre à jour les procédures » (équipe administration des ventes), et d'un agent commercial, quelque fois un animateur est également venu apporter des compléments : l'ensemble des procédures ont été relues, amendées, complétées.  
Le document final est en cours de validation.

**Question générale N°32 - C.G.T :**

**Combien d'agents sont-ils partis des agences commerciales depuis le 1er janvier 2013 et le motif (démissions, licenciements, mutations, ...) ?**

Réponse :  
3 mobilités internes  
1 démission

**Question générale N°33 - C.G.T :**

**Est-ce que toutes les agences commerciales sont équipées de vestiaire conforme au code du travail ?**

Réponse :  
Toutes les agences ne sont pas équipées à ce jour de vestiaire.

**Question générale N°34 - C.G.T :**

**Est-ce que les nouvelles agences commerciales (Vaulx-la-Soie et Part-Dieu) seront-elles équipées de vestiaire conforme au code du travail ?**

Réponse :  
Oui

Questions DP C.G.T

**Question générale N°35 - C.G.T :**

**Où en êtes-vous de votre initiative concernant la mobilité des agents d'information et de vente ? Avez-vous respecté les délais présentés aux salariés et aux IRP ?**

Réponse : L'ensemble des agents et animateurs se sont maintenant exprimés. Nous avons légèrement glissé sur le calendrier initial pour laisser le temps à tous de prendre les congés d'été et de murir leur réflexion.

**Question générale N°36 - C.G.T :**

**Combien d'agents d'information et de vente ont émis en premier souhait de ne pas changer d'agence commerciale ?**

Réponse :

Pour LA SOIE : 2 agents souhaitent changer (hors agence de Bonnevey) / 100% des agents de Bonnevey souhaitent aller à la Soie

- Pour PART DIEU : 2 agents (hors Part Dieu) souhaitent y aller / 100% des agents de Part Dieu souhaitent intégrer la nouvelle agence de Part Dieu

AGENCES	CHOIX 1	CHOIX 2	CHOIX 3
BELLECOUR	6	8	6
BONNEVAY	0	0	0
GIVORS	1	2	2
GRANGE-BLANCHE	5	3	2
GORGE DE LOUP	5	4	3
HOTEL DE VILLE	5	11	4
PART-DIEU	11	1	2
PERRACHE	5	3	6
LA SOIE	10	2	0

**Question générale N°38 - C.G.T :**

**Quel est le taux d'absentéisme par agence commerciale sur la période allant du 1er Janvier 2013 au 30 Juin 2013 ?**

Réponse :

% d'absentéisme / Agence (%)	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13
Part Dieu	18,55	16,67	10,00	2,22	-	-
Hotel de Ville	8,87	2,68	2,02	5,00	3,76	28,33
Bonnevey	20,97	14,64	12,26	15,15	11,61	24,67
Perrache	0,65	1,79	-	1,33	0,65	-
Gorge de Loup	3,69	12,76	14,29	0,48	0,92	11,43
Bellecour	17,74	2,86	-	-	-	2,22
Grange Blanche	5,38	1,79	-	-	8,76	0,95

Croix Rousse	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-
Givors	-	-	-	-	-	-
agents volants	12,44	-	-	-	2,76	6,67

**Question générale N°39 - C.G.T :**

**Combien d'abonnements scolaires ont été effectué par la VPC à ce jour ?**

Réponse : Voir tableau ci-joint

**SITUATION "SCOLAIRES"**  
**AU 19/08/2013**

<b>ACTIVITE VPC</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>écart</b>
Nb d'enveloppes reçues	28 659	36 970	-8 311
Nb de cartes renvoyées	5 263	39 518	-34 255
Nb de notifications (1)	23 098	0	23 098
Nb de dossiers KO	2 731	3 053	-322

(1) dont 9223 envoyées par courrier le mercredi 10 juillet (courrier V1)

dont 2701 envoyées par courrier le mercredi 17 juillet (courrier V1)

dont 2727 envoyées par courrier le mercredi 26 juillet (courrier V2)

dont 5047 envoyées par courrier le mercredi 13 août (courrier V2)

<b>VENTES (CREC)</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>écart</b>
<b>VPC</b>	<b>30 266</b>	<b>36 930</b>	<b>-6 664</b>
<b>AGENCES</b>	<b>6 089</b>	<b>4 601</b>	<b>1 488</b>
PART DIEU	1 281	805	476
HOTEL DE VILLE	136	106	30
BONNEVAY	1 146	963	183
PERRACHE	160	131	29
GORGE DE LOUP	162	113	49
BELLECOUR	1 793	1 336	457
GRANGE BLANCHE	1 163	930	233
GIVORS	248	217	31

Questions DP C.G.T



DISTRIBUTEURS	70	21	49
PS			0
VAD (mode I & NI)*	1 299		1 299
GAB			0
<b>TOTAL</b>	<b>37 724</b>	<b>41 552</b>	<b>-3 828</b>

SITUATION "CAMPUS"  
AU 19/08/2013

VENTES (CREC)	2013	2012	Ecart
VPC	332	26	306
AGENCES	1 214	60	1 154
PART DIEU	364	19	345
HOTEL DE VILLE	10		10
BONNEVAY	131	10	121
PERRACHE	2	9	-7
GORGE DE LOUP	10	9	1
BELLECOUR	423	10	413
GRANGE BLANCHE	259	3	256
GIVORS	15		15
DISTRIBUTEURS		1	-1
PS			0
VAD (mode I & NI)*	26		26
GAB			0
<b>TOTAL</b>	<b>1 572</b>	<b>87</b>	<b>1 485</b>

Question générale N°40 - C.G.T :

Combien d'abonnements tout confondu ont été effectué par la VAD à ce jour ?

Réponse :  
CF Question précédente

**Question générale N°41 - C.G.T :**

**Combien d'abonnements scolaires ont été effectués en agences en Juillet 2012 ?**

Réponse :  
CF Question précédente

**Question générale N°42 - C.G.T :**

**Combien d'abonnements scolaires ont été effectués en agences en Juillet 2013 ?**

■ Réponse :  
CF Question précédente

**Question générale N°43 - C.G.T :**

**Sur combien d'arrêt de travail pour maladie ou accident de travail l'entreprise a-t-elle émise des réserves pour les agents d'information et vente ?**

Réponse :  
1

**Question générale N°44 - C.G.T :**

**Sur combien d'arrêt de travail pour maladie ou accident de travail l'entreprise a-t-elle émise des réserves pour les animateurs d'agences commerciales ?**

Réponse :  
Aucun

Questions DP C.G.T